

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 5211-9 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Aménagement d'un itinéraire cyclable entre Vannes et Plescop (route de Sainte-Anne) - RD 779

Marché n° 2023.090 - lot n° 2 : aménagements paysagers

Avenant n° 1

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :

- Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 1 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2020 donnant délégation au Président pour :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable dont le montant est inférieur à 90 000 € HT en application des articles L2122-1 et R2122-1 à 11 du Code de la commande publique ;
 - approuver tout avenant aux marchés, quel que soit le montant, l'objet ou le mode de passation de ces marchés, ayant pour objet de constater la modification ou le remplacement du titulaire ;
 - approuver toutes modifications de marchés (avenants) quelle que soit la procédure, n'ayant aucune incidence financière ;
 - prendre toute décision en cas d'urgence impérieuse, sans limitation de montant.
- Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Communauté d'Agglomération ;

PREAMBULE

Le lot n° 2 du marché visé en objet a été notifié le 18 septembre 2023 à la société ID VERDE.

DECIDE

Article 1 : Cette décision a pour objet de prendre en compte les nouveaux prix suivants, ne figurant pas au BPU initial :

- ☞ PN1 - Fourniture et mise en place de clôture treillis soudé en raccord entre garde-corps passerelle (longueur 250cm - hauteur 180cm) et garde-corps pont (longueur 250cm - hauteur 110cm) côté nord (URSSAF)
Prix unitaire en plus-value Forfait : 785,00 euros HT.
- ☞ PN2 - Fourniture et mise en place de clôture treillis soudé en raccord entre garde-corps passerelle (longueur 250cm - hauteur 180cm) et garde-corps pont (longueur 250cm - hauteur 110cm) côté sud (KERLIVET)
Prix unitaire en plus-value Forfait : 925,00 euros HT.
- ☞ PN3 - Fourniture et mise en place de clôture treillis soudé en limite du lotissement de KERLIVET (longueur 40m - hauteur 150cm) et mise en place de deux portillons grillagés en maille 50x50mm de dimension 1.5m x 1.5m.
Prix unitaire en plus-value Forfait : 5 200,00 euros HT.

PN4 - Nettoyage de la végétation existante comprenant le débroussaillage, la taille de nivellement fin du talus en limite entre noue et boisement existant.
Prix unitaire en plus-value Forfait : 875,00 euros HT.

Article 2 : Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan
- publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération
- affichée aux emplacements prévus à cet effet

AMPLIATION sera :

- adressée à Monsieur le Responsable du Service de Gestion comptable de Vannes.

FAIT à VANNES, le

03 AOUT 2024

Le Président

David ROBO

Par délégué
Le Vice-Président
Thierry EVENO

Certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Préfecture le :
- sa mise en ligne :

03 AOUT 2024

03 AOUT 2024